



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

N°8618

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord entre la République du Suriname et les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier et de son Protocole d'application, faits à Bruxelles, le 14 février 2025

*

Article unique. Sont approuvés l'Accord entre la République du Suriname et les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier et son Protocole d'application, faits à Bruxelles, le 14 février 2025.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 12 février 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler